

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le 13/10/2023

ID : 074-217401041-20231011-DEL2023_081-DE



Nombre de Conseillers en exercice :

14

Présents et représentés :

14

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **ONZE OCTOBRE** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le cinq octobre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
M Stéphane RECOQUE, Adjoint
MME, Laurence GODENIR, Anne Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNE, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Laurent STEFANI
Conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Marc BERTON a donné procuration à M. Littoz-Monnet
M Nicolas SALLAZ a donné procuration à M Stefani
Mme Claude JUILLIARD a donné procuration à M. Recoque
M. Damien BLAMPEY a donné procuration à M. Coutin.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

LE MAIRE DONNE LECTURE

de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la proposition d'inscription des coupes dans la forêt communale, à l'assiette 2024 présentée par l'Office National des Forêts,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité : 14 voix pour.

D'APPROUVER les propositions d'inscription à l'état d'assiette des coupes pour 2024 comme suit

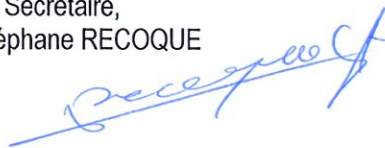
Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation						
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesurée)	Contrat Bas façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance		
12	IRR	210	5	2024	2024	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier								
22	IRR	270	3	2023	2024	Regroupement plies 7 - 45 - ajout 6 - Lissage des recettes		<input checked="" type="checkbox"/>						
3	AS	240	4	2024	2024	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier				<input checked="" type="checkbox"/>				
6	AMEL	299	6,5	2024	Supp.	COUPE MARTELEE A IEA 2023								
8	IRR	1316	13,3	2024	2025	ETUDE DESSEITE								
5	IRR	240	4		2024	REGROUPEMENT PARCELLE 3					<input checked="" type="checkbox"/>			
26	IRR	5	0,1		2024	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement					<input checked="" type="checkbox"/>			

D'AUTORISER Le Maire à réaliser toutes les opérations nécessaires à la réalisation des actions approuvées au titre de l'état d'assiette 2024.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphane RECOQUE



Le Maire,
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le